



Contrôle du passe sanitaire au CRR : qui, où et quand ?

Publié le 23 septembre 2021

Le CRR est un lieu d'enseignement culturel qui n'est pas concerné par le passe sanitaire en application de l'article 47-1 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021.

Pour vérifier si vous devez présenter un passe sanitaire, consultez le document ci-dessous.

[Contrôle du passe sanitaire au CRR : qui, où et quand ?](#)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53